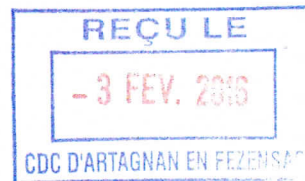


Le Préfet

Auch, le 1^{er} février 2016



Monsieur le conseiller départemental,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la mesure 15 du comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015, relative au renforcement des bourgs-centres.

J'ai bien noté l'intérêt de la démarche du PETR de l'Armagnac de coordonner, en lien avec les communautés de communes, des investissements liés à la revitalisation de sept bourgs-centres.

Une enveloppe de 32 millions d'euros a été déléguée au préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour des projets qui seront sélectionnés selon des modalités qui seront définies dans les prochaines semaines.

Sont éligibles les opérations concourant à un projet global de développement, en lien avec les orientations retenues par le comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015, ainsi que les projets des bourgs-centres (labellisés « centres-bourgs », candidats à la démarche ou subissant des charges de centralité en milieu rural).

En fonction des enjeux propres à chaque territoire, le préfet de région arrêtera une liste des communes et territoires prioritaires.

Tels sont les éléments en ma possession à ce stade, en réponse à vos interrogations, étant précisé que je fais part à M. le préfet de région de l'intérêt de la démarche du PETR de l'Armagnac.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Amicalement,


Pierre ORY

Monsieur Robert FRAIRET
Conseiller départemental du Fezensac
Vice-président du PETR Pays d'Armagnac
BP 70037
32190 VIC-FEZENSAC